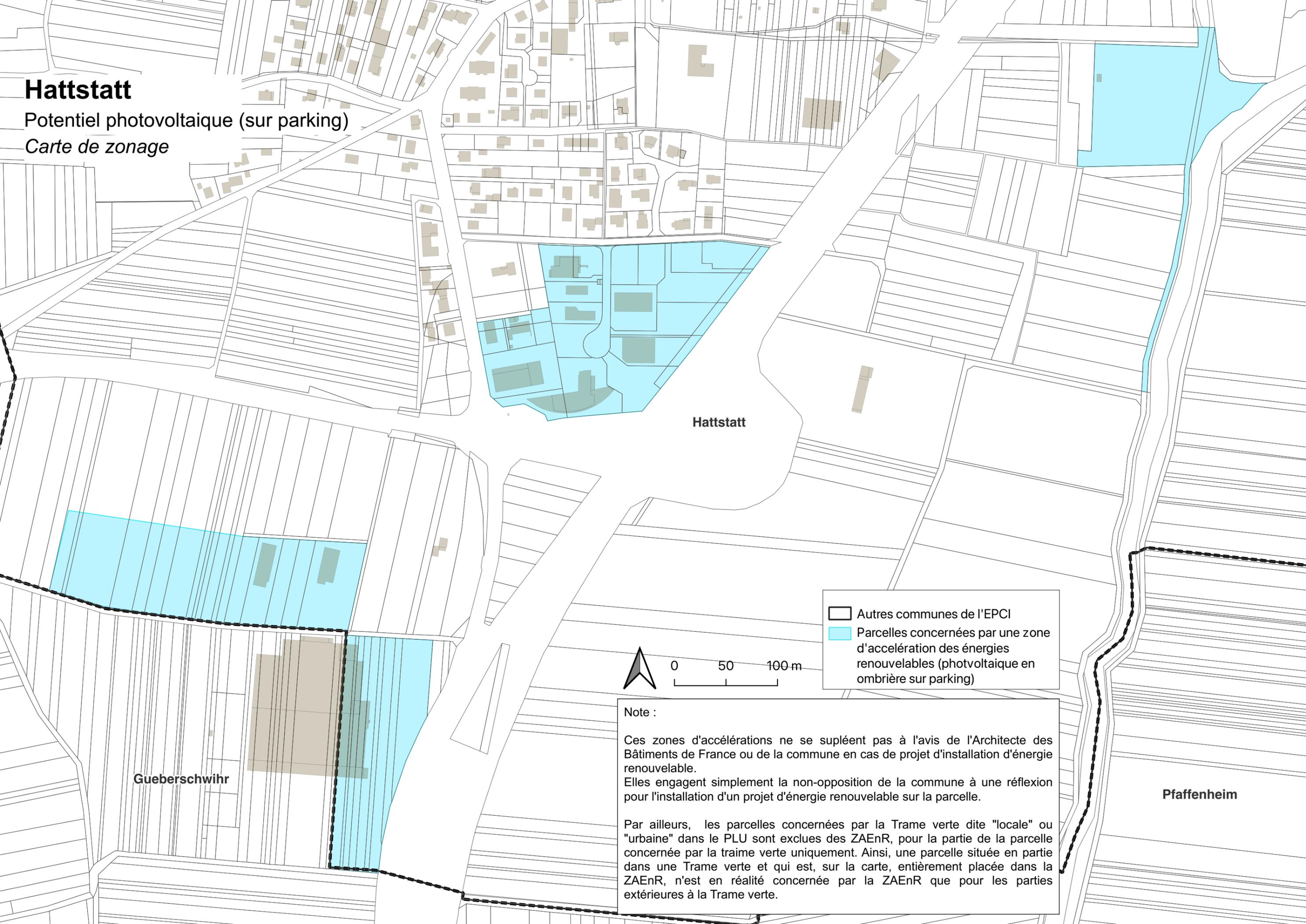


Hattstatt

Potentiel photovoltaïque (sur parking)

Carte de zonage

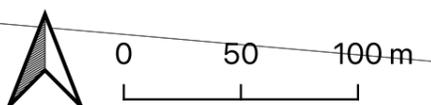


Hattstatt

Gueberschwihr

Pfaffenheim

Autres communes de l'EPCI
Parcelles concernées par une zone d'accélération des énergies renouvelables (photovoltaïque en ombrière sur parking)



Note :

Ces zones d'accélération ne se suppléent pas à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France ou de la commune en cas de projet d'installation d'énergie renouvelable. Elles engagent simplement la non-opposition de la commune à une réflexion pour l'installation d'un projet d'énergie renouvelable sur la parcelle.

Par ailleurs, les parcelles concernées par la Trame verte dite "locale" ou "urbaine" dans le PLU sont exclues des ZAEnR, pour la partie de la parcelle concernée par la trame verte uniquement. Ainsi, une parcelle située en partie dans une Trame verte et qui est, sur la carte, entièrement placée dans la ZAEnR, n'est en réalité concernée par la ZAEnR que pour les parties extérieures à la Trame verte.